

Club d'aéromodélisme **Epervier du sud Luberon (3020 / 0347)**

Le 11 juillet 2001

C/° Jean-Marc VILA, 344 rue des quatre saisons, 84120 Pertuis

Tel. : 04 42 25 12 80

<http://epervier.sudluberon.free.fr/>

e-mail : [epervier.sudluberon@free.fr](mailto:epervier.sudluberon@free.fr)



Fédération Française d'Aéro-Modélisme

FFAM

108 rue Saint Maur

75011 PARIS

A l'attention du Président **Jean-Claude REY**.

N/réf : *FFAM01-10*

Cher Président,

Nous constatons de façon totalement imprévisible, l'occupation de la piste d'aéromodélisme de Pertuis par : un chapiteau, plusieurs caravanes et automobiles. Le début de cette occupation est depuis le samedi 7 juillet. Plusieurs aéromodélistes étaient venus s'entraîner et former des jeunes à la pratique de l'aéromodélisme.

Les premiers dégâts constatés sont :

- casse d'un cadenas qui rend inutilisable tous les doubles de clefs qui avait été réalisés,
- piste endommagée sur une trentaine de mètre par des pieux qui ont été plantés pour la fixation de tentes,
- perte de la planéité de la piste sur toute sa longueur car celle-ci n'avait pas été conçue pour supporter la pression des pneus de véhicules destinés à la route,
- impossibilité de s'entraîner et de former les jeunes à la pratique de l'aéromodélisme.

Cette présence inopinée a été signalée :

- à Monsieur le Maire par le courrier ci-joint,
  - par un article paru dans la Provence édition du Vaucluse Sud du mardi 10 juillet.
- Actuellement, aucune réponse ne nous est parvenue sur le devenir de notre activité.

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président  
Jean-Marc VILA

copie : CRAM 20 (Jean-Claude LAVIGNE), monsieur le Maire (André BOREL)

Club d'aéromodélisme Epervier du sud Luberon ( 3020/0347 )  
C/° Jean-Marc VILA, 344 rue des quatre saisons, 84120 Pertuis  
Tel. : 04 42 25 12 80  
<http://epervier.sudluberon.free.fr/>  
e-mail : [epervier.sudluberon@free.fr](mailto:epervier.sudluberon@free.fr)

Le 7 juillet 2001

Monsieur Le Maire  
Mairie de Pertuis  
84120 Pertuis

A l'attention de monsieur Le Maire.  
Copie : Service technique Service des sports, maison des associations.

Monsieur,

C'est avec une désagréable surprise que j'ai constaté ce samedi 7 juillet que la piste d'aéromodélisme du Farigoulier est envahie par des dizaines de caravanes, camions ainsi qu'un immense chapiteau. Ces gens du voyage se sont installés avec l'accord de la mairie, sans en être personnellement prévenu. Alors que sur le site du Farigoulier, des emplacements leur sont proposés chaque année sur le terrain stabilisé à côté du stade de rugby ou le terrain en contre bas ( ancien parc à chevaux ). Voilà maintenant qu'on décide d'installer ces gens sur des installations sportives : bravo !!! Si vous voulez que tous les présidents des clubs arrêtent toutes activités au Farigoulier et désertent le site, il faut le dire. De plus le dimanche 8 juillet était prévu une rencontre inter-clubs ainsi que des entraînements réguliers tous les week-end toute l'année et actuellement tous les jours durant les vacances. J'ai constaté de même avec colère que l'on a installé un boîtier électrique extérieur et perforé le mur ( récemment crépi ) du petit cabanon pour le branchement. De même le cadena a été volontairement coupé par ces gens pour accéder au disjoncteur. Le local nous sert à entreposer du matériel et de l'outillage et reste actuellement ouvert! Des photos ont été prises et une plainte va être déposée. Je vous demande, monsieur Le Maire, de faire le nécessaire rapidement pour faire déplacer ces gens du voyage et de trouver une solution définitive pour régler ce problème.

Je vous pris d'agréer, monsieur Le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président  
Jean-Marc VILA



# Fédération Française d'Aéro-Modélisme

Agréée par le Ministère des Transports, DGAC/SFACT et par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Paris, le 12 juillet 2001



Madame Marie-George BUFFET  
Ministre de la Jeunesse et des Sports  
78, Rue Olivier de Serres  
75739 PARIS CEDEX 15

N/Réf. : 10602/JCR/TB/JF

Madame la Ministre,

En date du mercredi 9 juin, l'une de nos associations affiliées nous a informés par e-mail, de l'envahissement de son terrain d'aéromodélisme par les gens du voyage. Ceci nous a été confirmé par voie postale ce jour.

Cette association de 62 membres compte actuellement 9 jeunes (cadets et juniors) qui ne peuvent plus, alors que la période estivale est propice à la pratique de l'aéromodélisme, poursuivre leur formation.

Nous regrettons fortement cette situation... d'autant plus qu'à la gêne provoquée par cette occupation s'ajoutent les dégradations commises aux équipements sportifs.

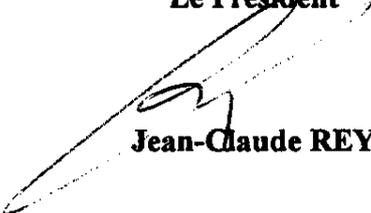
Il semblerait que l'installation des gens du voyage sur ce site soit le résultat de la décision du maire, ce qui semble pour le moins étonnant !

Une nouvelle fois, le monde associatif doit subir, alors que, vous le savez, son action est indispensable dans notre monde actuel.

Je tenais, une nouvelle fois, à vous faire part de mes préoccupations sur ce sujet trop souvent hélas d'actualité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Jean-Claude REY

P.J. : Copie du courrier avec coupure de presse → *Eponine Suel Weber*

Copie : Ministre de l'Intérieur



*Ville de Pertuis*

Pertuis, le 16 juillet 2001

Monsieur Jean-Marc VIIA  
Président du Club d'Aéromodélisme  
Epervier du Sud Lubéron  
344 Rue des 4 Saisons

**84120 PERTUIS**

CABINET DU MAIRE

N/Réf. :

V/Réf. : JLB/CS : 1034.01

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier le 10 juillet dernier par lequel vous me faites part de votre colère devant l'installation de nombreuses caravanes sur le site du Farigoulier, ce que je comprends tout à fait.

Je tiens à vous informer que toute ville de plus de 5 000 habitants doit posséder une aire d'accueil réservée aux gens du voyage.

Cette disposition pourra être mise en application lorsque les décrets concernant le schéma départemental sur la population gitane seront sortis et lorsque un terrain définitif sera choisi et aménagé en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'AIX et conformément à la réglementation.

Dans cette attente, La Municipalité envisage toutefois proposer un terrain d'accueil provisoire qui sera situé loin de toutes habitations.

D'ailleurs, ce sont ces dispositions que vous a expliquées Claude CARBO, Conseiller Municipal délégué aux Sports lors de votre entretien du 12 juillet dernier.

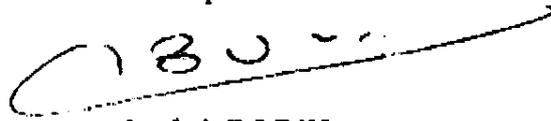
Toutefois, je tiens à vous préciser que je n'ai jamais autorisé ces personnes à s'installer sur la piste d'aéromodélisme. Malheureusement, ils l'ont fait d'eux-mêmes et actuellement, nous n'avons aucun moyen de les en empêcher.

Hôtel de Ville - B.P. 37  
84121 PERTUIS CEDEX  
Tél. : 04.90.79.02.74  
Fax : 04.90.79.21.79

Cependant, j'attire votre attention sur le fait que dès leur départ, et comme nous l'avons fait au Setti de Barba, des mesures seront prises (renforcement du portique, enrochement) afin qu'aucune autre caravane ne puisse pénétrer dans l'enceinte du Farigoulier.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Député-Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. BOREL', written over a horizontal line.

**André BOREL.**